

**DÉSFFECTATION AU CULTE
DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-FATIMA**

Ateneas

À ceux et celles qui liront ceci, grâces et bénédictions.

CONSIDÉRANT que l'église Notre-Dame-de-Fatima a été construite en 1962-63 et qu'elle a été bénite par l'évêque de Chicoutimi, le 16 juin 1963 pour répondre aux besoins spirituels d'une population grandissante ;

CONSIDÉRANT, aujourd'hui, la diminution des personnes fréquentant ce lieu de culte appartenant à la paroisse de-La-Paix ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude faite par les membres du Comité paroissial des immeubles, selon Comité diocésain du Parc immobilier ;

CONSIDÉRANT que le nombre de plus en plus restreint de prêtres diocésains et religieux appelle rationalisation des services sacramentels offerts aux fidèles, en même temps qu'une diminution proportion d'églises ;

CONSIDÉRANT l'assentiment du Conseil paroissial de pastorale ainsi que celui de l'assemblée des p résolutions de l'Assemblée de fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-La-Paix.

Après avoir reçu l'avis favorable du Conseil presbytéral, en vertu de mon autorité ordinaire et conformément à décrète par les présentes, que l'église Notre-Dame-de-Fatima dans la ville Saguenay, secteur Jonquière, sera désaffectée au culte d'une façon permanente à compter du 7 novembre 2004.

Une célébration spéciale marquera alors la dernière cérémonie dans la dite église.

DONNÉ À CHICOUTIMI, ce vingt-neuvième jour d'octobre de l'an deux mille quatre.

† André Rivest
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.
Chancelier

*Église Notre Dame de Fatima
Rue Racine est.
CHICOUTIMI
G7H 1T9
CANADA*